

11 ans après le feu qui a ravagé 4 000 ha, l'attente du jugement

Flashes, odeurs et images. Nous sommes le 23 juillet 2009. Le mercure dépasse la barre des 40°. Le vent d'Ouest souffle et une vague caniculaire s'abat sur l'île.

Cette journée sera marquée quasi simultanément par deux incendies dans la région de Sartène. L'un dans l'Ortolu, où 1 200 hectares ont brûlé en un après-midi. L'autre, est parti du hameau du Burgo, sur la commune de Fozzano, avant de se diriger vers la montagne.

Le même jour, un feu gigantesque a aussi détruit la vallée de la Gravona. Des sinistres qui ont créé l'émoi en Corse. L'incendie d'Aullène, d'une gravité ex-



Plus de 10 ans après le drame, la végétation a repris ses droits.

A-FI

ceptionnelle, va durer plusieurs jours et ravager 4 000 ha, avec des flammes qui dépassent 40 mètres de haut.

Près de 12 ans plus tard, l'enquête est achevée mais le tribunal d'Ajaccio n'a toujours pas rendu son verdict dans cette affaire. L'audience, qui devait se dérouler le 11 septembre 2020, n'a pas eu lieu car plusieurs victimes se sont constituées parties civiles ce jour-là, ou les jours qui ont précédé.

Elle a été reportée au 1^{er} et 2 juin. Deux journées pour débattre, indispensables au vu de la somme d'expertises qui ont été conduites et de constitution de

parties civiles (en dehors des particuliers et des entreprises, les communes, la Collectivité de Corse, l'office de l'environnement et l'ONF).

Recensement de l'intégralité des dommages subis

Maître André Celli est le conseil de cinq des communes concernées par cet incendie. Une première réunion de 2 h 30 s'est tenue la semaine dernière à Ajaccio, dans une salle mise à disposition au sein de l'Association des

maires, pour réunir les différents acteurs qui devaient apporter leur expertise.

« L'audience correctionnelle va permettre de prendre connaissance des rapports qui ont été conduits. Des particuliers et des professionnels ont été touchés par cet incendie, des activités mises à mal. Les victimes s'en remettent aux réquisitions du procureur de la République pour une sanction pénale », détaille l'avocat.

Pour cette première réunion, les services de l'ONF et les services d'incendie et de secours (Sdis) de la Corse-du-Sud étaient présents, aux côtés des maires

Précédemment, j'avais demandé aux services d'EDF, un élagage, en vain. Le feu s'est déclaré une semaine après. » Les câbles qui auraient produit le court-circuit avaient été retrouvés par la suite. « On est sûr à 99 % que ça vient de là », estime Sylvain Roussel.

« Le feu qui a pris au lieu-dit Burgo, à Fozzano, à l'origine, est lié à un défaut d'entretien au niveau de l'installation et du débroussaillage qui aurait dû avoir lieu », ajoute l'avocat. Coup de chauffe. « Nous ne faisons pas le procès d'EDF. Il appartient au procureur de la République de donner son réquisitoire. Nous sommes là pour

Le jour de l'incendie

Plus de 10 ans après, demeurent quelques traces noires qui ne trompent pas ceux qui savent ce qui s'est passé. « La végétation reprend ses droits mais c'est long. Si tous les 20 ou 30 ans il y a un feu, plus rien ne repoussera jamais », fait observer Sylvain Roussel, qui a dû abandonner son domicile pendant 3 jours à l'époque, pour éviter que son enfant en bas âge ne respire les fumées toxiques. Sylvain n'était pas dans le champ le 23 juillet à 13 h 20. C'est son beau-père qui le prévient. Le temps de descendre du 4X4 et d'ouvrir une barrière, le feu avait déjà parcouru deux cents mètres. Il gagne en puissance au niveau de la forêt de Valle Male, avant de se déployer vers le haut, en direction du village d'Aullène, dont il menace de lécher les maisons.

« Il faisait 42°. Sécheresse, vent : toutes les conditions favorables à la propagation des flammes étaient donc réunies. » Un véritable cauchemar. Un groupe de randonneurs avec des enfants qui descendait le canyon de Baracci, s'est réfugié dans le lit de la rivière pour échapper aux flammes. Le vent d'Ouest soufflant à 80-90 km/h et le relief montagneux de la région compliquent la tâche des soldats du feu. Ce jour-là, les secours sont aussi mobilisés dans l'Ortolu. Deux incendies ne faisant heureusement aucune victime.

A-FI

des communes de Fozzano, Sainte-Marie Figaniédia, Arbellara, Viggianello et Argiusta-Morriccio.

« L'objectif était d'y voir plus clair pour chacun des participants et de réunir l'ensemble des acteurs intéressés avec ceux qui pouvaient apporter une expertise aux communes, afin de déterminer au plus près la nature et l'importance des préjudices. Nous avons dressé un bilan sur l'étendue des dommages causés par le feu, à la fois dans la forêt et au niveau des biens matériels. »

« Sûr à 99 % »

Sylvain Roussel, éleveur sur la commune de Fozzano a perdu son hangar, du foin et deux machines ce jour de juillet. Il est le locataire du terrain privé à Burgo, d'où a démarré le sinistre.

« Il est parti des branches d'un arbre sec qui touchaient les fils électriques entre deux poteaux.

obtenir un dédommagement à hauteur des préjudices subis. » Le 23 juillet 2009, le soir même de l'incendie, la possibilité d'un lien avec « un problème survenu sur une ligne électrique » était déjà évoquée par les autorités lors d'un point presse à Ajaccio.

Mireille Istria, la mairesse de Fozzano, a porté plainte contre X avec une dizaine d'autres maires à l'époque. « EDF ne veut pas reconnaître ses torts. Tant qu'il n'y a pas de jugement définitif, nous continuerons à camper sur nos positions. »

2009-2021. Pas encore de jugement rendu. Le jour de l'audience, nul doute que « le point d'échauffement » portera autour de l'origine de ce feu.

Contacté par nos soins hier après-midi, EDF ne souhaite pas s'exprimer à ce sujet. « Tant que la procédure est ouverte et en cours d'instruction, nous n'avons pas de commentaires à faire. »

ANGE-FRANÇOIS ISTRIA